



Annulation d'un contrat d'entretien

Par **patou1979**, le **20/01/2010** à **22:04**

Bonjour,

Je vous présente ma situation. J'ai souscrit un contrat (annuel) d'entretien pour un ballon d'eau chaude le 15 décembre 2010 d'une valeur de 175 euros . Puis j'ai décidé d'annuler ce contrat et j'ai donc envoyé une lettre exigeant l'annulation du contrat avec accusé de réception à l'entreprise concernée . Cette dernière a reçu cette lettre le 21 décembre 2009.

N'ayant aucun retour de la part de cette entreprise, j'ai contacté deux fois (les 11 et 18 janvier) cette entreprise, et, la responsable du service des réclamations m'a dit en gros qu'ils n'ont pas encore eu le temps de traiter ma demande. Je la suspecte d'être de mauvaise foi.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, me préciser l'article de loi qui leur impose de me rembourser la valeur de ce contrat? Et j'aimerais également savoir, au cas où la situation ne s'arrangerait pas, la démarche à suivre pour porter plainte afin de faire valoir mes droits.

Je vous remercie infiniment de prêter attention à ma requête.

Cordialement,
patou1979